

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Paris : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS : Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Septembre 1877.

Chronique générale.

Le manifeste du Maréchal-Président est affiché depuis deux jours dans toutes les communes de France. Bientôt chaque électeur en recevra sous bande un exemplaire.

A Paris, ce document a produit la plus favorable impression. La grande majorité des électeurs ont applaudi à la netteté et à la fermeté de langage du Président de la République.

Jamais en effet langage plus net et plus franc n'a été tenu par un chef d'Etat. La parole du Maréchal, comme le dit fort bien la Liberté, ira droit à l'esprit de la nation. Sur sa politique à venir, comme sur sa politique passée, le Président de la République ne laisse prise à aucune équivoque. S'il a dissous la Chambre des députés, c'est que les plus grands intérêts du pays risquaient d'être compromis par suite du funeste ascendant que les chefs du radicalisme avaient acquis sur la majorité. La part d'autorité assignée par la Constitution au chef de l'Etat était méconnue, les attributions du Sénat contestées, l'équilibre entre les pouvoirs publics allait être détruit au profit d'une Chambre s'arrogeant les droits révolutionnaires d'une Convention. La France marchait vers le despotisme radical. Le Maréchal a pris alors la seule résolution que lui commandait son devoir de chef de l'Etat. Il a dissout cette Chambre usurpatrice, et il dit maintenant aux électeurs : J'ai fait mon devoir tel que me le traçait la loi, faites le vôtre.

Y eut-il jamais situation plus claire, plus loyalement exposée, plus facile à saisir ?

Le manifeste n'est pas moins catégorique en ce qui touche l'avenir. Le Maréchal ne veut pas renverser la République ; ce n'est pas lui qui entrave le fonctionnement de la

Constitution. Il demande, au contraire, aux électeurs de nommer une Chambre qui « facilite la marche régulière du gouvernement existant ». Il ne veut qu'assurer à la France l'ordre et la paix, afin que les nations voisines n'éprouvent contre elle aucune défiance et qu'elle puisse se livrer tout entière au développement de sa prospérité.

En terminant, le langage du Maréchal s'élève à la hauteur d'une situation d'où dépendent les destinées du pays. « Mon devoir, dit-il, grandirait avec le péril... Je ne saurais devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé. Je resterai pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs. » Il fait enfin un appel solennel aux sentiments des électeurs au nom de la France, qui veut la stabilité, l'ordre et la paix. Il les conjure d'écouter « la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti et qui n'est guidé que par l'amour de la patrie. »

On reconnaît dans ces derniers mots les accents d'un patriotisme sincère et convaincu. Tous les mensonges accumulés depuis trois mois par les organes des 363 viendront se briser contre la loyauté de cette parole, dont personne ne doute en Europe. Le pays ratifiera bientôt la politique du Maréchal et de bonnes élections assureront à la France le repos, la sécurité et, par une conséquence forcée, la prospérité qu'elle réclame.

Nous apprenons que le décret qui doit paraître aujourd'hui samedi, convoquant les électeurs pour le 14 octobre, annoncera en même temps l'ouverture de la session parlementaire pour le 7 novembre.

Seule de tous les journaux radicaux, la République française publie un factum attribué à quelques anciens députés prétendant répondre au manifeste du Maréchal. Les auteurs, n'ayant pas osé signer, se condam-

nent ainsi eux-mêmes d'avance devant l'opinion.

Le Constitutionnel assure que le manifeste Thiers, ou rédigé sur les notes de M. Thiers, est d'une telle vivacité qu'il pourrait occasionner des désagréments aux feuilles qui le publieraient. Il avertit ses confrères qu'une ardeur trop confiante entraînerait.

L'Evénement annonce que la publication de ce factum serait retardée pour de grands motifs qu'il n'indique pas.

Il se produit un fait qui mérite d'être signalé. Plusieurs fonctionnaires municipaux, maires et adjoints, menacés de révocation, viennent de donner leur démission. Nous en comptons douze depuis dimanche dernier.

Des dépêches arrivées hier constatent qu'un excellent accueil a été fait dans différentes localités au manifeste du Maréchal approuvé par les soins des préfets et sous-préfets dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton. Le bon sens de la nation paraît comprendre que le Maréchal ne poursuit d'autre but que l'accord des trois pouvoirs créés par la Constitution, tandis que ses adversaires voudraient sacrifier le Maréchal et le Sénat à la Chambre des députés.

M. de Girardin, dans son débordement d'injures contre le maréchal de Mac-Mahon, perd la tête au point d'adresser des compliments de ce genre à ses amis :

« Par les choix de quels grands ministres l'administration de M. le maréchal de Mac-Mahon, depuis quatre ans, s'est-elle rendue mémorable ?... »

Voilà qui est flatteur pour MM. Jules Simon, de Marcère, Ricard et autres sommités de l'opposition !

On constate aujourd'hui avec satisfaction l'accueil cordial, et même sympathique, qui a été fait, à l'occasion des grandes manœuvres, aux officiers français en Allemagne, et aux officiers allemands en France.

Plusieurs journaux annoncent que les préfets ont reçu l'ordre d'interdire l'affichage de toute profession de foi qui attribuerait au gouvernement des intentions belliqueuses.

Les auteurs de ces écrits seraient même, nous assure-t-on, déferés aux tribunaux.

Le Bien public croit savoir que, sur l'invitation du ministre de la justice, le parquet de la Seine a été appelé à délibérer sur la question de savoir si la publication du manifeste de M. Thiers ne devait pas être interdite.

Le même journal parle d'un second message présidentiel qui verrait le jour la veille du scrutin.

LES 363 DEVANT LA JUSTICE.

Cinq membres de la coalition des gauches se sont trouvés offensés d'être traités de révolutionnaires par un journal du Midi, qu'ils ont actionné devant le tribunal de Bergerac, réclamant 50,000 fr. de dommages-intérêts.

Voici la réponse du tribunal :

« Attendu que les 363 constituent simplement un parti politique soumis comme tous les autres partis à la discussion publique ;

« Attendu que, par leur vote du 19 juin 1877 et par la solidarité solennellement contractée entre eux à la suite de ce vote, les 363 se sont constitués en opposition formelle au gouvernement du Maréchal, président de la République ;

aux yeux des brahmes, qu'une transformation.

Pendant que le docteur Dumfries causait ainsi avec sa fille, leur char avait continué à s'avancer à travers la foule, et il allait atteindre un bosquet de pipals et de manguiers lorsqu'ils aperçurent un palanquin précédé d'un grand nombre de pions et porté par des boés qui s'avancèrent en courant, selon leur coutume, et en se relayant tour à tour sans s'arrêter.

Le docteur reconnut un Indien avec lequel il entretenait des relations journalières, et qui passait pour l'un des plus probes et des plus riches marchands de Calcutta.

Bundoo appartenait à la troisième classe, celle des vaicias, et à cette secte des banians dont le docteur Dumfries avait cité le respect pour tous les êtres vivants.

Il portait sur la bouche une gaze destinée à arrêter les insectes qu'il eût pu avaler involontairement, et tenait à la main une boîte remplie de sucre et de farine pour offrir, aux animaux qu'il rencontrait.

A la vue du docteur, il fit approcher son palanquin, et le salua de la main.

— Que tout arrive selon les souhaits, dit le sage Dumfries, dit-il en anglais.

— Et selon ceux du digne Bundoo, ajouta le docteur.

— Retourne-tu déjà à la ville ?

quinzes épreuves à leur honneur retournent au ciel, tandis que les méchants sont rejetés au dernier de ces globes, et forcés de recommencer leur longue pénitence.

La terre occupe le milieu de cette échelle expiatoire. Brahma y a partagé les humains en quatre classes : les brahmes, qu'il tira de sa tête ; les xatryas, qu'il tira de ses bras ; les vaicias, qu'il tira de son ventre ; les soudras, qu'il tira de ses pieds.

La durée de l'épreuve à subir sur la terre est de quatre âges : le premier, qui fut l'âge d'or, vit le pouvoir absolu des brahmes ; au second, qui fut l'âge d'argent, les xatryas dominèrent ; il y avait alors sur la terre un quart de vices et trois quarts de vertus ; pendant le troisième âge, qui fut l'âge de cuivre, la puissance appartint aux vaicias, et il y eut autant de vertus que de vices ; enfin l'âge de fer, qui est le nôtre, et que l'on appelle aussi l'âge des soudras, présente trois quarts de vices pour un quart de vertus.

Chaque être est composé d'une portion de matière et d'esprit impérissables, mais qui se transforment selon la manière dont nous avons vécu : les bons prennent une forme terrestre supérieure à celle qu'ils avaient d'abord ; les méchants une forme inférieure.

Ainsi, l'homme riche et cruel renaît sous la figure d'un animal féroce ; l'homme pauvre et géné-

reux, sous la figure d'un bœuf sacré.

C'est évidemment à cette métempsyose qu'il faut attribuer l'horreur de la plupart des Indiens pour la chair des animaux, dans lesquels la croyance leur fait toujours voir un de leurs semblables transformé. Cette horreur est surtout extrême dans la secte des banians.

— Et toutes ces croyances sont communes au brahisme et au bouddhisme ? demanda Eva, dont la curiosité était vivement éveillée.

— Non point toutes, répondit le docteur. Le bouddhisme est une secte distincte du brahisme.

Les bouddhas ont été des espèces de messies envoyés pour modifier la croyance primitive. Quatre ont déjà paru, et c'est le dernier d'entre eux que l'on adore de nos jours ; mais les initiés en attendent un cinquième, que l'on devra reconnaître à deux cent vingt-six marques qui se trouveront à la plante de ses pieds, à trente-deux signes de beauté placés sur son cou, et à quatre-vingts autres indications.

Le bouddhisme a modifié la théogonie des brahmes. D'après lui, tout ce qui existe, dieux, démons, hommes, animaux, provient des quatre éléments mis en contact avec Prand (la Vie) et Hitta (l'Intelligence) ; l'univers n'a eu ni commencement ni fin, et il existe vingt-six lieux habités par des êtres ayant différents degrés de perfection. Quant à la mort, elle n'est, aux yeux des bouddhistes comme

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

TOLLAR L'INDIEN

(Suite.)

Ses principes sont pleins d'élevation, reprit le docteur Dumfries, mais c'est une trame d'or qui, livrée à la sottise, à l'intérêt ou à l'ignorance, a fini par se ternir sous leurs souillures.

Le brahisme et le bouddhisme, qui sont les deux grandes sectes de l'Inde, recommandent également de penser à la vanité des choses humaines, de secourir tous les douleurs ; d'aimer ses frères comme soi-même. Le brahisme proclame l'existence d'un être suprême, Para-Brama, qui s'est associé trois êtres inférieurs : Brahma (le Créateur), Vichivra (le Conservateur), Chiva (le Destructeur). Cette trinité s'appelle Trimourti.

Dans le principe, Para-Brama créa des anges qui avaient pour chef Maissassour ; mais celui-ci se révolta, avec une partie de la milice céleste, contre Para-Brama ; qui demanda à ses trois associés comment il devait punir les rebelles. Le Trimourti lui conseilla de créer quinze globes d'expiation par lesquels les coupables sont obligés de passer successivement : ceux qui subissent ces

» Attendu qu'en signalant aux électeurs les théories subversives des révolutionnaires résultant des propositions émanées tant des 363 eux-mêmes, aujourd'hui solidement unis entre eux, que des journaux qui sont leurs organes, le sieur de Massol n'a point eu l'intention de nuire aux personnalités des sieurs Garrigat et consorts qu'il ne connaissait pas, mais bien d'éclairer les électeurs sur les dangers qu'il y aurait pour la France d'assurer par leurs votes le triomphe de pareilles théories, de les engager, par suite, à se rattacher au gouvernement d'ordre et de paix du Maréchal, président de la République. »

Par ces motifs, le journal poursuivi a été acquitté et les 363 condamnés à tous les dépens.

Aucun journal républicain ne parlera de cette affaire.

A LA PORTE ! OU MARCHEZ !

M. Gambetta savait bien ce qu'il disait lorsqu'il avouait ne plus tenir ses 363 dans la main.

Un journal de l'alliance, pour conserver la formule impropre, mais usitée, — le *Peuple*, qui vainement avait demandé plusieurs fois aux candidats de gauche s'ils souscriraient au programme de Belleville, le *Peuple* revient aujourd'hui sur la nécessité de ces explications :

« La période électorale va s'ouvrir. Voilà le moment de mettre les points sur les *s*. »

» Les excellents 363 vont tous arriver, la bouche en cœur, la lèvre grasse de protestations ; ils vont, la main sur l'estomac, protester de leur dévouement à la République.

» Très-bien, mon petit. Mais causons.

» Tu ne te figures pas, nous le supposons, que le pays soit encore une fois disposé à assister aux exercices d'*acrobates* dont on nous a donné le spectacle depuis des années. La science de la corde raide est fort belle, nous en convenons, mais il serait bon de jeter le balancier et d'aller un peu sur la grande route, la canne à la main.

» Donc, petit centre gauche, avant de te donner un nouveau blanc-seing, il nous plairait connaître formellement ton opinion sur certaines questions.

» La majorité étant républicaine, ce qui n'est pas douteux, es-tu prêt :

» 1° A renverser le ministère, quel qu'il soit, qui aura présidé aux élections...

» 2° A te refuser à toute combinaison qui ne serait qu'un replâtrage...

» 3° A affronter carrément une nouvelle dissolution...

» 4° Et, le cas échéant, à refuser toute concession...

» C'est précis, cela. Et les faux-fuyants ne sont pas admis.

» Nous en avons tous assez des jeux de bascule, et quand nous voulons en chercher à la fête de Saint-Cloud...

» Il convient d'arborer franchement son drapeau et d'y inscrire son programme...

» C'est-à-dire :

— Je crains pour ma fille l'humidité du soir.

— Tu me permettras alors de cheminer en ta compagnie.

Dumfries fit une réponse bienveillante ; le palanquin se mit de front avec le gadis, et tous deux continuèrent leur route vers la ville.

II.

Le docteur et le banian causaient depuis quelque temps des dernières récoltes d'opium et du prix des *guinées* (toiles bleues) à Madras, lorsqu'ils furent interrompus par une exclamation de miss Eva. Ils venaient d'arriver près d'un groupe de fakirs accomplissant leurs dévotions.

Le nombre de ces pénitents est si considérable dans l'Inde, qu'ils mendient quelquefois par troupes de plusieurs centaines, et de manière à ne point permettre le refus.

Le respect que leur témoigne le peuple est proportionné aux tortures qu'ils s'imposent.

Il en est qui font vœu de se tenir toujours sur un seul pied ; d'autres qui se condamnent à marcher à genoux ou à demeurer assis dans une immobilité complète.

Plusieurs tiennent les poings fermés assez longtemps pour que les ongles, en poussant, puissent traverser la paume de la main et sortir par le côté opposé.

Miss Eva demeura saisie d'horreur à la vue de

» La liberté garantie par la réforme des lois draconiennes que nous a léguées l'Empire ; — la dignité de la République garantie contre les insultes des grossiers personnages que vous avez laissé brailler dans la dernière session ; — la sécurité de l'avenir assurée par le silence des anciens partis...

» La réforme de la magistrature ; — la question sociale mise à l'étude ; — l'amnistie des déportés... Il n'y a pas à dire, il faut l'expliquer...

» Vous êtes enfermés dans votre protestation du 16 mai et vous n'avez pas le droit d'en sortir, sous peine de donner une fâcheuse opinion de votre probité.

» Vous vous êtes engagés à défendre la République et à la fonder définitivement. Vous savez quels sont ses adversaires, vous devez les combattre, les vaincre et les réduire à l'impuissance ; les sensibleries ne sont plus de saison. Vous êtes venus à nous, marchez avec nous.

» Sinon, sortez des rangs ET TOUT DE SUITE. Qu'on vous voie en face...

» Nous ne voulons plus recevoir de coups dans le dos... c'est trop juste...

» A cette condition, — qui n'est que juste, — nous sommes vos hommes...

» Mais, que les politiques le sachent bien, les malices consues de fil blanc ont fait leur temps... et le plâtre est trop mouillé pour tenir... »

Voilà qui est convenu : les modérés de gauche qui se sont « enfermés dans leur protestation du 16 mai n'ont pas le droit d'en sortir ».

Ils doivent marcher avec le *Peuple* et le *Mot d'Ordre*, suivre les radicaux les plus extravagants et les communards, ou « sortir des rangs » des 363, « et tout de suite ».

Les conservateurs de toutes nuances sauront ensuite ce que sont les alliés qui restent dans les rangs.

Les comptes de 1870.

Au moment où les hommes du 4 septembre, les partisans de la guerre à outrance, les alliés et les complices des incapables et des fous furieux, vont solliciter les suffrages des électeurs, il est opportun de rappeler au pays, qui oublie trop, les actes scandaleux et les dilapidations inouïes de l'époque néfaste où régnaient MM. Gambetta, Pipe-en-Bois, Naquet, Ferrand, Duportal, Ferrouillat, et autres héros du gouvernement de la *Dépense nationale*.

Il faut que le pays sache bien ce que deviendrait une seconde fois sa fortune, laborieusement relevée, s'il confiait de nouveau la direction de ses intérêts aux politiques d'estaminet et aux maquignons d'affaires qui ont fait en 1870 un si criant usage du pouvoir, mis un instant dans leurs mains par la Révolution.

Qui ne se rappelle le sieur Esquiros, préfet de Marseille, se payant sur le budget départemental valets et femmes de chambre, sirops, glaces, vins fins, cigares de choix, et douceurs de toutes sortes, étoffes pour robes

ces visages hagards et de ces corps contrefaits ou mutilés qui étaient avec orgueil leurs difformités ; elle cria au conducteur de hâter le pas des bœufs qui traînaient le gadis.

— Ce spectacle vous épouvante, Eva, dit le docteur ; mais que serait-ce donc si l'on vous disait que la plupart de ces malheureux obéissent bien moins à une croyance qu'à un calcul ! Leurs tortures sont des spéculations ; ils les subissent au nom de riches Indiens qui croient racheter ainsi leurs fautes. Bundoov vient de s'arrêter pour parler à un de ces fakirs ; je gage qu'il achète quelque pénitence.

— C'est la vérité, dit le marchand, qui venait de les rejoindre et avait entendu ces derniers mots. L'homme prudent ne saurait amasser trop de provisions pour un long voyage, ni l'homme pieux trop de bonnes œuvres pour le jour de la transformation. Je tâche d'éviter tout contact impur, d'accomplir toutes les ablutions commandées, et de secourir mes semblables ; mais qui peut dire qu'il ne tombera point dans le mal ? S'il y a au monde trois cents millions de *deota* (bons anges) qui, sous toutes les formes, nous aident à accomplir dignement notre épreuve terrestre, il y a, comme tu le sais, huit cents millions de *deilli* (mauvais anges) qui ne s'occupent que de combattre leur influence : aussi le plus sage est-il sujet à faillir.

et paires de bottes, enterrement civil pour son fils, et le reste !

Le sieur Duportal, préfet de Toulouse, dépensa plus de 3 millions à l'équipement de gardes nationaux qui ne furent jamais équipés.

Le sieur Challemel-Lacour, préfet de Lyon, secondé par l'illustre Ferrouillat, employa une trentaine de millions à la création de fabriques de cartouches qui n'en fabriquent pas, à l'équipement de gardes nationaux qui ne furent pas plus équipés, à des travaux de défense restés inexécutés, à des fantaisies polonaises de chars hussites, de sacs-boucliers, etc.

Qui ne se rappelle encore le Comité de défense de Lille, avec ses souliers de carton et ses vareuses fondant à la première averse, et les canons si précieux du sieur Naquet, et les débauches d'armement du sieur Lecesne, et les bœufs fantastiques du sieur Ferrand ?

Quand ce gigantesque pillage de deniers publics fut enfin dévoilé ; quand ce qui n'était connu que de quelques-uns dans chaque province fut porté à la connaissance de tous dans la France entière ; quand les faits particuliers furent rapprochés les uns des autres et formèrent un ensemble incontestable, écrasant, comme n'en peuvent produire des accidents isolés ; quand il fut établi par la commission d'enquête que partout les créatures du 4 septembre avaient employé, comme de concert, les mêmes procédés pour arriver au même résultat, la conscience publique se souleva d'indignation.

Les accusés prétendirent que le rapport de la Commission d'enquête avait été inspiré par l'animosité politique, que les faits reprochés étaient, sinon totalement controuvés, au moins exagérés et dénaturés.

Ils oublièrent qu'un autre tribunal avait encore à se prononcer, tribunal non politique, mais simplement administratif, la Cour des comptes.

Après plusieurs années d'un travail patient et impartial, la Cour des comptes vient enfin de déposer son rapport sur les comptes de l'exercice 1870-71, dont les paiements s'élevaient au chiffre effrayant de 3 milliards 440 millions. Sans se rebuter, elle a consciencieusement relevé un à un, sans passion, sans parti pris, les mêmes faits déjà signalés par la Commission d'enquête. On y voit défiler de nouveau les mêmes administrateurs révolutionnaires, accusés cette fois non plus seulement d'opérations désastreuses, mais encore d'irrégularités injustifiables dans ces opérations.

Le même Duportal, si peu économe de notre argent, a supprimé tout simplement toute comptabilité et n'a pas cru devoir fournir aucune pièce à l'appui de ses états de dépenses ; ni quittances, ni mémoires, ni marchés ; rien que des certificats qu'il s'accorde à lui-même.

La Cour des comptes réclame au sieur Esquiros une somme de 204,652 fr. 35 c. prise sur les écoles, les chemins vicinaux, l'assistance publique et les volontaires, et affectée par lui, paraît-il, aux « frais extraordinaires résultant de l'installation de la nouvelle administration départementale. » Ce

— Eh bien ! répondit le docteur en souriant, si tu es quelque jour condamné, par suite de tes fautes, à prendre la forme d'un animal inférieur, tâche de faire entrer ton âme dans un de ceux pour lesquels vous avez élevé un hospice à Surat.

— Un hospice ! répéta Eva surprise.

— Où l'on reçoit les animaux de tous genres, y compris les plus hideuses vermines, que l'on y nourrit aux dépens d'un malheureux payé pour se laisser manger par elles.

Le banian fit un mouvement de contrariété.

— Du reste, se hâta d'ajouter le docteur, il ne faut point trop railler cette exagération de bonté. Si les banians traitent les animaux avec trop de respect, les Européens les traitent avec trop de mépris, et dans ces deux excès l'avantage n'est certainement pas de notre côté.

Tout en causant ainsi ils avaient traversé la plaine, et ils atteignirent un bois de bambous placé en avant des premières maisons.

C'était là que s'étaient retirés les plus pauvres pèlerins, au nombre de plusieurs milliers, sans abri, sans vêtements, sans nourriture, et déjà atteints, pour la plupart, de ces fièvres terribles qu'amènent les pluies d'été.

Eva regarda avec pitié cette réunion confuse d'hommes, de femmes, d'enfants, accroupis ou couchés aux pieds des bambous, et implorant par leurs cris la charité des passants.

qu'ont pu être ces frais extraordinaires pour l'installation d'austères républicains dans un des plus luxueux hôtels de préfecture de France, le sieur Esquiros en a emporté le secret dans la tombe. Le sieur Gent, après secrets et n'en a pas rendu plus de compte.

Les sieurs Fourcand et Gibert, à Bordeaux, ont dépensé l'un plus de 2 millions, l'autre plus de 6 millions, et n'ont présenté que peu ou point de pièces justificatives.

Le sieur Challemel-Lacour et l'illustre Ferrouillat ont dépensé, à Lyon, plus de 65,000 fr. pour le camp roulant et hussite ; 42,000 fr. de frais de transport pour des gens qui ne sont même pas soumis à la disposition du maire pour les soins de la défense et les frais d'administration ; 25,000 fr. pour le comité de Salut public, etc. Que sont devenues toutes ces sommes ? nul ne le sait, mais la dette de la ville de Lyon s'est accrue de 40 millions.

Les comptes des fournisseurs de l'Etat ne sont pas plus en règle. On y retrouve : les 34 millions du sieur Ferrand ; 4 millions 550 mille francs avancés à un sieur Barthélemy, qui reste débiteur de 560 mille francs ; 620 mille francs à un sieur Giacomelli, encore redevable de 425 mille francs, etc.

La commission d'armement, présidée par le sieur Lecesne, a dépensé 72,438,978 francs 50, et il ne reste aucune pièce de dépense !

Pillage et gaspillage, fonds secrets, versements de fonds, traitements illégaux, indemnités inavouables, marchés véreux, comptabilité de fantaisie où toute vérification est impossible, quelles irrégularités manque-t-il aux comptes de 1870-71 ?

On ne saurait dépenser plus légèrement une somme de 3 milliards 440 millions. Les frères et amis de la Commune sont en vain venus en aide aux administrateurs du 4 septembre en détruisant par l'incendie un certain nombre de pièces de comptabilité. Les justifications qui restent indiquent ce que pouvaient être celles qui manquent, et ne remplacent pas celles qui n'ont pas été présentées.

Si la République est en théorie le meilleur marché des gouvernements, avouons qu'elle devrait mettre un peu plus d'ordre dans ses comptes pour établir que, malgré ses dépenses exagérées, la France s'enrichit.

Et voilà les hommes qui sollicitent de nouveau, pour eux et leurs amis, pour leurs compères et leurs alliés, les suffrages du pays, le mandat des travailleurs et des honnêtes gens !

La France est prévenue ; elle ne se livrera pas aux intrigants, aux aventuriers et aux tripoteurs qui sauraient sans doute faire une seconde fois leurs affaires, mais qui sacrifieraient absolument les siennes !

Guerre d'Orient

Bucharest, 24 septembre.

Le 47 septembre, une brigade de cavalerie

Le docteur et le banian vidèrent leurs bourses, mais à chaque pièce de monnaie lancée, tous se précipitaient comme des bêtes sauvées, s'arrachant l'un à l'autre l'aumône qui restait toujours au plus fort.

Les femmes surtout étaient repoussées avec une brutalité presque féroce. Aussi Eva, indignée, finit-elle par détourner les yeux.

— Vous voyez un exemple de l'abjection à laquelle peuvent conduire la faim et le mépris, observa le docteur : ces misérables n'appartiennent à aucune des quatre classes dont je vous ai parlé ; ils en ont été rejetés, et se trouvent maintenant hors la société indienne ; ce sont des *parias* ; ils ne peuvent plus habiter le même quartier que les autres castes et leur contact seul suffit pour souiller ; aussi leur est-il défendu de puiser aux fontaines communes, et vous voyez que le puits dont ils se servent est entouré d'ossements, afin que nul ne s'en approche. Leur dégradation les poussant à tuer les animaux et de préparer leurs dévotions, ils exercent habituellement les fonctions impures de bouchers, de tanneurs, de cordonniers, de réservoirs de chair, et n'ont au-dessus d'eux que les *poulis*, qui habitent les rizières de la côte de Malabar, et que les Nairs tiennent en esclavage.

Comme il achevait ces mots, le gadis arriva à l'extrémité du bosquet de bambous.

(La suite au prochain numéro.)

rie roumaine a eu, près de Plewna, sur la route de Widdin, un engagement avec les Circassiens, qui ont été battus. Ils ont laissé sur le champ de bataille plusieurs morts, 2 blessés et un drapeau.

Les généraux Skobelev, Mirski et Gourko sont retournés en Bulgarie.

Raguse, 21 septembre.

Hier les Monténégrins ont pris les fortins de Zlostup et de Nozdre en faisant prisonniers 400 soldats réguliers turcs.

Le défilé de la Douga se trouve ainsi entièrement au pouvoir des Monténégrins.

Chronique militaire.

ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

Les journaux de Paris publient le classement des élèves de la première division (1877), au nombre de 345.

Nous extrayons de la liste d'aptitude au grade de sous-lieutenant, dressée par ordre de mérite, les noms des élèves qui entrent dans l'arme de la cavalerie :

MM.

De l'Espée, Molléveaux, de Mac-Mahon, Bourdier, de Lapointe, Basserie, Léorat, Perron, de Mortemart, Brézet, de Guerne, Lambert, Beaud, Delaine, Beaurès, Gariland, de Rocquemont, du Garreau, Capdeville, de Fontenailles, de Peyronnet (Ed.), de Bermond, Arthois, de Puineuf, de Lignières, Mulsant.

Chêne, Sauvalle, de la Hamelinaye, de Richebourg, Monsenergue, Gallet, de Layens, d'Amonville, de la Chevasserie, de Lespine, de Cornolier-Lucinière, de Bellaing, des Noëtes, Domenech, Collas, de Montbel, Bridour, de Bodinat, de Chabrilan, de Vanssay, de la Salle, de Peyronnet (René), Moine, d'Arzey, Miron, de Ponthaus, Chabaud, de Fremont, Vanin, de Resnes, Tampé, de Broghe, de Bourqueney, Chaminate, de Buyer, de Miry, de Billy, de Beaumont, d'Anstrude.

Riffault, Richard, Harmand, Bercieux, Benezot, Bergès, Créte, Manchon, Mondain, Bullot, Noetinger, de Montjou, de la Villette, de Largentaye, de la Villéon, Palat.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTIONS LEGISLATIVES.

Les seuls candidats agréés par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, dans les diverses circonscriptions du département de Maine-et-Loire, sont :

Première circonscription d'Angers, M. Th. de SOLAND, député sortant; 2^e circonscription, M. FAIRE.

Arrondissement de Baugé, M. MERLET, ancien préfet.

Première circonscription de Cholet, M. A. de MAILLE, député sortant; 2^e circonscription, M. H. de CIVRAC, député sortant.

Arrondissement de Saumur, M. BERGER, député sortant.

Arrondissement de Segré, M. JANVIER DE LA MOTTE, député sortant.

Il y a quinze jours, le *Patriote*, en faisant connaître la candidature de M. Combière à Saumur, annonçait également la candidature possible de M. le général Genest. De là, grande colère du *Courrier de Saumur*, qui lance à son confrère d'Angers la semonce suivante :

« Dimanche, ce choix — le choix de M. Combière — devait être connu à Angers, nous avons donc peine à comprendre comment le *Journal le Patriote* a attendu à jeudi pour annoncer cette nouvelle. Mais ce qui est encore bien plus étrange, c'est que ce *Journal*, qui semble bien peu au courant de ce qui se passe hors d'Angers, vienne jeter une note discordante au milieu de notre travail électoral.

« Nous acceptons les choix faits par la démocratie angevine : cela regarde uniquement les Angevins. De quel esprit est donc animé le *Patriote* pour annoncer qu'une autre candidature républicaine va surgir dans l'arrondissement de Saumur? Nous avons un candidat et nous n'en avons qu'un. Toute autre candidature dite républicaine qui viendrait à surgir, suivant l'expression de l'or-

gane angevin, serait une candidature de division.

« Le *Patriote* doit déjà s'apercevoir de la maladresse qu'il a commise, car les organes de la réaction se sont immédiatement emparés de sa nouvelle attrayante. »

Le *Patriote* a fait le mort et n'a pas jugé à propos de répliquer.

Jeudi, le *Courrier*, changeant de ton, annonçait en ces termes la candidature qu'a lancée le premier le *Patriote* :

« Nous sommes autorisé à annoncer que M. le général Genest, républicain conservateur, accepte la candidature pour l'arrondissement de Saumur. »

Le *Patriote* a reproduit ces quatre lignes sans aucun commentaire.

Vaudelnay-Rillé. — Mardi dernier, vers 9 heures du soir, M. et M^{me} Louis Lemoine, propriétaires à Nueil-sous-Passavant, se rendaient avec leur voiture de Montreuil-Bellay chez eux.

Non loin du Vaudelnay, ils ont rejoint une charrette attelée de deux chevaux qui suivait la même direction qu'eux. Après avoir appelé deux ou trois fois, mais en vain, pour la faire ranger, ils tentèrent de passer quand même. Malheureusement leur roue de gauche monta sur un tas de macadam et la voiture versa. M^{me} Lemoine roula sous les pieds des chevaux de la charrette : le cheval de tête ne lui fit aucun mal ; le second lui posa le pied sur le front, et la roue lui cassa la jambe en deux endroits, au-dessus de la cheville et au genou.

Quant à son mari, la roue lui a passé sur le corps dans toute sa longueur : la jambe, les côtes, l'épaule et le bras ont été écrasés horriblement. M. le docteur Brevet, médecin à Nueil, appelé aussitôt, a reconnu au premier examen que les éclats des côtes avaient pénétré dans le poumon et que la situation était désespérée. Dès le lendemain matin, en effet, M. Lemoine expirait. Il était âgé de 69 ans.

Cet accident a causé une vive impression dans tout le pays, où M. et M^{me} Lemoine sont fort estimés, et parmi tous les invités d'une noce qu'ils avaient quittés une heure avant cet épouvantable malheur.

LIBÉRATION DE LA CLASSE DE 1872.

Une bonne nouvelle, que nous avons déjà du reste annoncée sommairement :

Tous les hommes de la classe de 1872, qui n'étaient libérables qu'au 30 juin 1878, seront renvoyés dans leurs foyers le 5 octobre prochain.

Cette décision du ministre de la guerre confirme hautement les déclarations pacifiques contenues dans la proclamation du Maréchal. Elle prouve que le gouvernement est pleinement rassuré en ce qui touche la question extérieure.

De plus, il résulte de cette mesure que les soldats de 1872, qui sont entrés au service le 5 mars 1874, n'auront, en somme, fait que trois ans et demi de service. C'est là un argument qui a bien sa valeur au point de vue de la réorganisation de notre armée, car il est évident que les autorités militaires n'auraient pas congédié la classe 1872, si les hommes qui la composent n'avaient pas été suffisamment instruits.

L'*Officiel* publie un décret décernant une médaille d'argent de 4^e classe à M. Brien (Joseph-Louis), gardien chef de la prison d'Angers.

Châtelleraut. — Voici quelques détails à propos de la souscription ouverte à Châtelleraut, pour couvrir les frais de la réception faite au maréchal de Mac-Mahon :

Le résultat de la souscription obtenue en quelques jours sans publicité, sans réclame, sans organisation spéciale, par la simple impulsion des conservateurs de la ville et de la campagne, peut suffire à indiquer ce qu'on eût été capable de faire à Châtelleraut, comme à Poitiers, comme à Angoulême, comme à Tours. La souscription a dépassé le chiffre de 6,000 fr. et l'on n'a pas frappé à toutes les portes, il s'en faut ; et beaucoup se sont plaints qu'on ne les eût pas mis à contribution. Depuis les 25 centimes des pauvres gens, des ouvriers heureux de les offrir spontanément, jusqu'aux offrandes des grandes familles, il y a eu un courant qui a rapidement dépassé le but qu'on se proposait d'atteindre.

Faits divers.

Un concours d'un genre tout particulier est annoncé pour les premiers mois de 1878. Il est organisé par l'Institut sténographique des deux mondes, qui promet des prix de 1,000 fr., 500 fr. et 200 fr. aux vainqueurs des différentes épreuves du concours sténographique qui aura lieu par ses soins à Paris. C'est un journal spécial, le *Sténographe*, qui nous donne cette nouvelle.

Une ascension accidentée. — Mardi, la double ascension de MM. Godard a été très-accidentée : le premier ballon, dit l'*Economie* de Tournai, partit sans encombre, mais le second, qui enlevait M. Godard et un amateur, M. Emile Vandembrouck, installé se heurta contre le pignon de la fabrique de MM. Dubois et C^{ie}, et de là s'en fut s'accrocher à la couronne de la cheminée de ladite fabrique.

Le choc avait été très-violent et la nacelle culbutant de toits en toits, les voyageurs aériens n'évitèrent une chute terrible qu'en se tenant solidement aux cordages ; mais le ballon était tenu captif par les cordes d'attache et la position devenait très-dangereuse, lorsqu'un homme courageux, M. Victor Dellouve, suivi de près par un caporal de chasseurs, grimpa sur les toits et parvint à atteindre la cheminée ; l'aéronaute lui lança des cordes à l'aide desquelles on parvint à dégager le ballon qui partit alors en rasant les maisons et alla tomber près de la petite rivière.

La foule immense qui avait assisté à toutes les péripéties de cette scène émouvante avait couru au lieu d'atterrissement, où une chaleureuse ovation a été faite aux deux courageux voyageurs dont le sang-froid ne s'est pas démenti une seconde.

Concours de la beauté. — Nous trouvons dans le journal *El Norte de Castilla* la curieuse note que voici :

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, aura lieu à Paris un grand concours international de la beauté, auquel prendront part toutes les plus jolies dames du monde. Il y aura 64 prix, 34 lots en argent, 100 accessits et 200 mentions honorables. Si celle qui obtiendra le premier et sera proclamée reine de la beauté, est pauvre, elle recevra, outre la somme nécessaire à son voyage à Paris et à son entretien dans cette ville pendant six jours, une superbe robe et une prime de 20,000 réaux fournis par une souscription.

Le concours sera fait à l'aide de photographies, et le jury sera composé de deux membres par nation : un monsieur et une dame. Les gouvernements ont déjà été avisés pour la désignation de ces deux membres.

Les personnes qui désireront concourir devront être âgées de 15 ans au moins et de 39 ans au plus. Il leur suffira d'envoyer au ministère des travaux publics deux photographies, une représentant le buste, vu de face, l'autre tout le corps, vu de profil. Ces photographies seront accompagnées d'une note portant les noms et prénoms, l'âge, la profession, la nationalité, la résidence de la personne et d'une somme de 4 réaux qui serviront au renvoi des photographies ou à la notification des avis. Le concours ne sera ouvert pour l'Europe que jusqu'au 15 décembre 1877.

Les photographies des soixante et une dames qui auront obtenu les prix seront exposées pendant douze jours dans un salon réservé.

La reine de la beauté sera promenée dans les principales rues de Paris, dans une calèche à la Daumont, traînée par six chevaux et suivie de quatre autres voitures dans lesquelles prendront place les dames qui auraient obtenu des prix et qui se trouveraient à Paris. Une fête splendide sera donnée en l'honneur de toutes les victorieuses.

Les souverains des trente-trois nations ou Etats qui prendront part au concours recevront un magnifique album contenant 1,080 photographies des plus beaux types. Un album spécial contiendra la photogra-

phie des soixante et une dames auxquelles le jury aura décerné les prix.

Dernières Nouvelles.

Paris, 22 sept., 9 h. matin.

L'*Officiel* publie le décret de convocation des collèges électoraux pour le 14 octobre ; la réunion de la Chambre et du Sénat pour le 7 novembre.

Aujourd'hui, dans l'affaire Gambetta, M. Allou plaidera l'incompétence.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 21 septembre 1877.

La baisse semble arrêtée pour un temps aux cours actuels. Si l'on ne redoutait pas l'agitation électorale il se produirait peut-être une reprise, si l'on en juge par les tendances qui se manifestent vers la fin de la Bourse. Le 5 0/0 a débuté à 69.80 et a fini à 69.90, le 5 0/0 a varié de 105.72 1/2 à 105.70. Le changement le plus sensible est celui qui s'est produit dans la direction des ordres des recettes générales qui, au lieu de vendre, achètent 300 fr. de 3 0/0 et 5,000 fr. de 5 0/0. La spéculation paraît également devoir agir de rigueur avec les vendeurs, car elle escompte 9,000 fr. de rente 5 0/0. Le taux de l'escompte n'a pas été élevé à la Banque d'Angleterre comme les journaux de la Cité le faisaient pressentir. Le 5 0/0 italien a monté de 70.90 à 71.25. L'Extérieure espagnole est très-ferme à 12 5/16 et le Turc s'est avancé de 10 à 10.17 1/2. Le 5 0/0 russe est aussi très-bien tenu à 79 1/2 et 79 3/4. Les Florins sont un peu faibles à 65 1/8, à cause de l'approche de l'emprunt hongrois. Les fonds égyptiens varient de 172 à 173, pour les obligations 1875. La Banque de Paris et des Pays-Bas est demandée à 1,020 fr., le Crédit foncier a regagné un peu de terrain à 680, le Mobilier est faible à 140. La Banque ottomane fait 364, les chemins autrichiens 586 et les Lombards 170. Le Gaz parisien est à 1,220 et le Suez est relevé à 692.50.

(Correspondance universelle.)

En dépit des préoccupations politiques, l'*Univers Illustré* est de plus en plus en faveur auprès des personnes de goût, qui sont sûres d'y trouver de très-remarquables gravures et une charmante distraction littéraire. Ce rare privilège, qui lui fait grand honneur, l'*Univers Illustré* le doit aux soins incessants qu'il apporte à la composition de sa partie artistique, ainsi qu'au talent de ses rédacteurs. Pour ne parler que de la Guerre d'Orient, nous pouvons faire remarquer que l'*Univers Illustré* a déjà consacré aux événements russo-turcs un grand nombre de planches d'actualité d'un vif intérêt, parmi lesquelles plusieurs ont fait sensation. Quant à la partie littéraire, tout étant attrayante et variée, elle sait observer toujours la plus irréprochable moralité. Cela explique facilement le succès de l'*Univers Illustré*, qui offre, en outre, de belles PRIMES GRATUITES à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Le curieux et déjà célèbre ouvrage de C. Flammarion, *Les Terres du ciel*, reparait pour la troisième fois à la librairie académique Didier et C^{ie}, en un beau vol. in-8° illustré de cartes et vignettes astronomiques, au prix de 40 fr. Les deux premières éditions, en volume et en livraisons, ont constaté par leur rapide succès la faveur qu'obtient auprès du public cette nouvelle œuvre de l'ingénieur et savant écrivain, faveur dont on a entre autres l'évident témoignage par le nombre des éditions (plus de 30,000 exemplaires) de son livre renommé, *la Pluralité des mondes habités*, dont la 25^e édition est en vente.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
11 — 20 — —	1 — 30 — soir.	9 — 7 — —	11 — 41 — —
7 — 40 — —			
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
10 — 45 — —	12 — 30 — soir.	7 — 39 — —	11 — 20 — —
6 — 15 — —			

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	03		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	665	12	50	Canal de Suez	605			
4 1/2	50		Soc. gén. de Crédit industriel et				Crédit Mobilier esp.	520			
5	10		comin., 125 fr. p.	610			Société autrichienne	591	50	8	75
Obligations du Trésor, 1. payé.			Crédit Mobilier	140		2	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228		Charentes, 500 fr. t. p.	527	50	2	Orléans	328	25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480		Est	152	50	2	Paris-Lyon-Méditerranée	326			
1865, 4 %	505		Paris-Lyon-Méditerranée	1010			Est	343	50		
1869, 3 %	381	35	Midi	750			Nord	328			
1871, 2 %	370	50	Orléans	1060			Ouest	343	50		
1875, 4 %	494	50	Nord	923	50		Midi	323			
1876, 4 %	475		Orléans	690		2	Charentes	298	50		
Banque de France	5100		Vendée, 500 fr. t. p.	1222	50		Yvendée	138	75		
Comptoir d'escompte	660		Compagnie parisienne du Gaz.	505		10	Canal de Suez	535			
Credit agricole, 300 f. p.	375		C. gén. Transatlantique								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	357	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 5 juin 1877.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.
 6 — 15 — — — — — omnibus-midi.
 9 — 1 — — — — — soir.
 1 — 36 — — — — — soir.
 7 — 10 — — — — — soir.
 10 — 15 — — — — — soir.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 36 minutes du matin, direct-omnibus.
 8 — 31 — — — — — omnibus.
 9 — 40 — — — — — express.
 12 — 40 — — — — — omnibus-midi.
 4 — 44 — — — — — omnibus-midi.
 10 — 28 — — — — — express-midi.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 44.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON ET DÉPENDANCES
 Rue du Portail-Louis, n° 34.
 S'adresser audit notaire. (467)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
 1^e UNE PROPRIÉTÉ, nommée la PETITE-CALIFORNIE, au Vau-Langlais, commune de Bagneux, consistant en maison avec cellier, pressoir, jardin et bassins, contenant 5 ares;
 2^e Joignant ledit jardin, 62 ares de vigne avec arbres fruitiers et bassin.
 S'adresser à M^{me} BESNARD-ORY, au Pont-Fouchar, ou audit notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
 En totalité ou par partie,
DEUX MORCEAUX DE TRÈS-BONNES LANDES ET SAPINIÈRES
 A Gruais, commune de Brain-sur-Allonnes,
 Contenant 4 hectares 70 ares; petite maisonnette à cheminée dans l'un.
 S'adresser, pour traiter, à M. LECURIEUX, propriétaire à Tours, quai Poire-le-Roi, 2, qui se trouvera à Allonnes le dimanche 30 septembre, soit à M. DAUDET, expert à Allonnes, et, pour renseignements, audit notaire. (504)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 En totalité ou par lots,
 LA

PROPRIÉTÉ DU BOIS
 Située commune d'Allonnes.
 Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés, pâtures, vignes et bois taillis, d'une contenance totale de 18 hectares 47 ares environ.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. COMPIAN-CHATRY, propriétaire à Bourgueil. (480)

A VENDRE
OU A LOUER
 PRÉSENTMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.
 S'adresser à M. PIÉTU, qui l'habite.

A VENDRE
 PRÉSENTMENT,

1^e Un corps de bâtiment, servant d'auberge, et une écurie, situés à Saumur, rue Daillé, occupés par les époux Proust;
 2^e Une porte en chêne, à claire-voie, avec ses ferrures, s'ouvrant en deux parties, ayant 2 mètres 60 centimètres de largeur.
 Toutes facilités pour le paiement.
 S'adresser à M. PAPILLON, rue du Collège, n° 26. (494)

A VENDRE
UN VASTE ENCLOS
 EN JARDIN,
 Entouré de murs avec espaliers,
 Située commune de Bagneux.
 Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau.
 Superficie : 50 ares environ.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE VASTE MAISON
 Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis,
 Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas,
 Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins.
 S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

A LOUER
PORTION DE MAISON
 Rue Haute-Saint-Pierre.
 S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Rue Saint-Jean,
 Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
 S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 Le dimanche 30 septembre 1877, à midi, et les jours suivants, s'il y a lieu.
 Il sera procédé, par le ministère de M^e LAUMONIER, en la demeure, à Varrains, de M^{me} veuve CHEVALLIER, à la vente des objets ci-après :
 Batterie de cuisine, vaisselle, ustensiles en cuivre, chaises, armoires, buffets, tables, dont plusieurs antiques, literie, vingt couettes, six matelas, charrettes, voitures et harnais, bois d'ouvrages et bois à brûler, outils et accessoires de cave, caves et fûts, ustensiles aratoires et quantité d'autres objets.
 On paiera comptant, plus dix centimes par franc. (505)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
 Le dimanche 23 septembre 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Denieau, notaire à Allonnes, à la vente publique de deux bons bois de lit en frêne, paillasses, deux couettes en plume d'oie, deux matelas, couvertures, couvre-pieds, tables, armoires, buffet, table, commode en frêne et quantité d'autres objets.
 Cette vente aura lieu au bourg de la commune d'Allonnes, au domicile où M^{me} Haye est décédée.
 Elle sera faite au comptant et 5 0/0 en sus. (488)

ON DEMANDE 10,000 FRANCS.
 Remboursement garanti par des rentes françaises. Intérêt 6 0/0 et bénéfices.
 S'adresser au bureau du journal.

M^{me} veuve DUPONT, née HEWITT, de Londres, professeur d'anglais, rue du Portail-Louis, 35.
 A domicile, 12 francs par mois; — chez elle, 5 francs. (489)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE ET BELLE
VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de cessation de commerce.
 Le dimanche 23 septembre 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Beignié, ancien maître d'hôtel, route de la Ronde, près la gare d'Orléans, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-beau et nombreux mobilier ayant garni l'hôtel de la Poste.
 Il sera vendu :
 Grande quantité de lits, bonnes couettes, matelas, édredons, rideaux de lits et de croisées, tableaux, glaces, pendules, fauteuils, chaises, secrétaires, commodes, tables de jeux, buffets, bureau, tables de nuit, grande quantité de bon et beau linge, draps, serviettes, essuie-mains, tabliers, taies d'oreillers, couvertures, couvre-pieds, couverts roolz, réchauds argentés et peints, porcelaines, cristaux, verrerie, lampes, batterie de cuisine, voitures et quantité d'autres bons objets.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

LEÇONS DE FRANÇAIS.

M^{lle} MARGUERITE THIBOUST
 INSTITUTRICE
 Rue du Portail-Louis, 31.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES
 Garanties quatre années.
 Payables après six mois d'essai.
 Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.
 S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
 à Saumur,
 Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

BANQUE NATIONALE
 SOCIÉTÉ ANONYME
 Capital : 4,000,000.
 Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.		OFFRES.	
40	Obl. Mexicaines 20	10	Act. Lambert, Armançay et C ^e 700
50	Obl. Vis à bois 35	20	Act. Machines à coudre How 485
7	Obl. Fraternité Chimay 300	5	Act. Carnoules 180
20	Obl. Savone à Turin 200	3	Act. Frigorifique 100
10	Act. Sardes 85	4	Act. Cordierie du Maine 400
10	Obl. Mines de la Corréze 2	12	Obl. Patrie 200
4	Act. Conflance (Incendie) 3,600	25	Obl. Villa Guttierrez 170
30	Obl. Conflans à la mer 90	13	Obl. Foncière (Assurance) 200
1	Obl. L'Urbaïne (Incendie) 12,000	12	Act. 125 versés 975
3	Obl. Carrière de l'Oise 250	25	Act. Passage Joutroy 600
40	Obl. Séville-Xérès (non éch.) 27	10	Act. Villa Guttierrez 200
10	Act. Abeille (Incendie) 2	9	Obl. Forges Seine 100
25	Act. d ^e (grêle) 2	12	Obl. Villa Arcaçon 225
15	Obl. Lerida à Reuss 12	40	Obl. Eau de banlieue de Paris (émission 1876) 385
12	Obl. Haïti ancien 770	5	Act. Min. de Colla (250 f. v.) 150
20	Act. Usines à gaz réunies 37	4	Act. Coin de Rue 490
60	Act. Grainessac à Béziers 12	10	Bons Hypothécaires Limoges 487
60	Obl. Métal de la Vienne 190	30	Act. La Liberté (rev. 20 fr.) 200
8	Act. Marché aux chevaux 105	25	Obl. Tramways de Madrid 300
50	Obl. Int. et ext. de l'Espag. 6	2	Act. Aigle (Incendie) 2,900
10	Obl. Eau de Nîmes 6	15	Act. Tabacs français 375
20	Obl. Journal le Siècle 25	40	Obl. Liverdon 77
6	Act. Thermes et Kursaal d'Enghien 3		
6	Act. Lin Maberly 265		
25	Bons Call 20		

Opérations de la Banque Nationale. — Place Vendôme, 10, Paris.
 Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions et placements de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Libération et échange de titres. — Encaissements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque.
 N.-B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés par lettre affranchie.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES EAUX
 DE
LA VILLE DE SAUMUR
 Capital social : 460,000 francs.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
 A 600 actions de 500 francs chacune, formant ensemble 300,000 francs, remboursables en 44 années, à partir du 1^{er} janvier 1880, et rapportant 25 francs d'intérêt annuel, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.
 L'intérêt et l'amortissement de ces actions sont garantis par les recettes actuelles, provenant de l'abonnement de la ville et des abonnements des particuliers.
 Le versement du montant des actions se fera en une seule fois, avec faculté aux souscripteurs de l'opérer d'ici la fin de l'année.
 Il sera tenu compte d'un escompte de 5 0/0 à tout versement fait antérieurement au 31 décembre 1877.

La souscription sera ouverte du 6 août au 6 octobre 1877.

ON SOUSCRIT
 A LA MAIRIE DE SAUMUR;
 Chez MM. V^o LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions;
 A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges.
 Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M^e MEHOUS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts. (439)

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROUET
 VENDUES AVEC GARANTIE
 CONSTRUCTEURS BRUYÈRES, S. G. D. G.
 121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole; remplissent toutes les conditions de bon fonctionnement. — Succès justifiés par perfectionnements. — Succès justifiés par plus de 10,000 applications, et récompenses dont 11 premiers prix en 1877.
 Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
 Envoi franco des prix et dessins.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.